



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**REUNION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE REGIONAL AFI DE
PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/EO)**

(Lusaka, Zambie, du 10 au 11 juillet 2014)

**Point 4 de l'ordre du jour: Discussion des dispositions relatives à la transition pour le
programme de travail futur d'APIRG**

**ARRANGEMENTS RELATIFS A LA TRANSITION POUR LE FUTUR
PROGRAMME DE TRAVAIL D'APIRG**

(Présentée par le Secrétariat)

RESUME	
<p>Cette note de travail souligne les implications d'une nouvelle structure organisationnelle et de nouvelles méthodes de travail tels qu'envisagées par la réunion APIRG/19 et propose une décision du groupe pour fournir les lignes directrices en vue d'une transition qui puisse réduire et éviter des perturbations tout en facilitant des progrès dans la mise en œuvre de la méthodologie des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU).</p>	
<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rapport de la Douzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf./12)• Rapport de la Dix-neuvième réunion du Groupe AFI de Planification et de mise en œuvre (APIRG/19)• Plan mondial de navigation aérienne (GANP, Doc 9750), 4eme Edition	
<p><i>Objectifs stratégiques:</i></p>	<p>Cette note de travail est liée aux objectifs stratégiques suivants de l'OACI pour le triennat 2014-2016:</p> <ul style="list-style-type: none">A: Améliorer la sécurité de l'aviation civile dans le monde;B: Capacité et efficacité de la navigation aérienne; etE: Protection de l'environnement

1. INTRODUCTION

1.1. A sa dix-neuvième réunion qui s'est tenue à Dakar, Sénégal du 28 au 31 octobre 2013, l'APIRG a convenu de sa réorganisation en vue de mettre en œuvre, entre autres, le résultat de la Douzième conférence de navigation aérienne (AN-Conf./12), et en particulier l'adoption de la Quatrième Edition du Plan mondial de la navigation aérienne (Doc 9750), qui met l'accent sur la mise en œuvre des modules du Bloc 0 des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU). A cet effet, la réunion APIRG/19 avait formulé la décision ci-après:

DÉCISION 19/48 RELATIVE À LA RÉORGANISATION DE L'APIRG

Il est décidé:

- a) **Que l'APIRG revoie ses méthodes de travail et son organisation en utilisant les principes de gestion de projets et d'autres méthodologies, le cas échéant, et envisage de procéder à des ajustements pour mieux soutenir le cadre de performance de l'OACI dans ses activités de planification et de mise en œuvre relatives aux Mises à niveau par blocs du système de l'aviation civile (ASBU); et**
- b) **Que le Secrétariat:**
 - i) **élabore en conséquence une structure révisée de l'APIRG en tenant dûment compte des objectifs et des priorités établis et de la nécessité de synergies entre des activités similaires et complémentaires; et**
 - ii) **convoque en conséquence une réunion extraordinaire d'APIRG sur cette question en 2014.**

1.2. L'APIRG a, comme d'autres groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG), un programme de travail caractérisé par un grand nombre d'activités qui découlent essentiellement des objectifs de performance déterminés sur une base régionale.

2. DISCUSSION

2.1. L'introduction de la méthodologie des ASBU et l'approche gestion des projets n'ont pas éliminé pour autant la mise en œuvre fondée sur les objectifs de performance régionaux. De plus, il continue d'y avoir de temps en temps des besoins de mise en œuvre qui ne correspondent pas nécessairement aux ASBU ou aux objectifs de performance régionaux.

2.2. Il est à noter cependant que plusieurs activités menées dans le cadre d'APIRG sont reflétées dans les modules des ASBU. Parmi ces activités, on peut citer:

- a) Le développement des routes ATS qui peut être entrepris dans le cadre du module B0-FRTO des ASBU;
- b) Les modules B0-CCO et B0-CDO qui sont largement à l'image des opérations de montée et de descente continues ont fait partie du programme de mise en œuvre de la performance de la navigation fondée sur les performances (PBN) ;
- c) L'intégration des réseaux VSAT aéronautiques (B0-FICE) ;
- d) La certification des aérodromes (B0-ACDM) ; et
- e) Les systèmes de gestion de la qualité des services de météorologie aéronautique (B0-AMET).

2.3. D'autre part, il y a des activités qui ne sont pas incluses dans les modules des ASBU, mais qui sont requises au titre des objectifs de performance régionaux. Parmi ces activités, on peut citer:

- a) La mise en œuvre des services de recherche et sauvetage (SAR); ou
- b) L'extension de la couverture VHF dans les régions d'information de vol.

2.4. En plus de ce qui précède, il y a des activités qui appuient la mise en œuvre effective des SARP et des besoins régionaux, mais qui n'entrent pas clairement dans le cadre des ASBU et des objectifs régionaux de performance:

- a) Examen et mis a jour du système d'allocation et d'assignation des codes du radar secondaire de surveillance (SSR), et des services de la circulation aérienne ;
- b) Etude des problèmes liés aux compétences du personnel ATS, pour lesquels un groupe d'étude des compétences ATS (ATSCSG) a été établi par l'APIRG; ou
- c) Le recouvrement des couts des services météorologiques aéronautiques.

2.5. En résumé, le Groupe voudra bien reconnaître les aspects ci-après en relation avec les arrangements de la transition :

- a) Il y a des activités de l'APIRG qui sont considérées comme essentielles, et qui doivent se poursuivre ;
- b) Il est essentiel que les efforts des structures actuelles d'APIRG et des bureaux régionaux soient coordonnés afin de faciliter l'appréciation opérationnelle des nouvelles structure et méthodes de travail;
- c) Les parties intéressées (Etats, organisations et officiels) qui sont appelées à mettre en œuvre la nouvelle structure devraient être mieux identifiées lors d'une réunion ordinaire d'APIRG;
- d) Il ne faudrait pas retarder la mise en œuvre des éléments du Plan mondial de navigation aérienne (4eme Edition), lequel met l'accent sur les ASBU; et
- e) la réunion extraordinaire d'APIRG n'a pas de mandat – dans le cadre de la Décision 19/48 d'APIRG - pour changer les conclusions et décisions en vigueur, au-delà de la structure et des méthodes de travail du Groupe.

2.6. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe voudra bien convenir que les activités actuelles d'APIRG devraient se poursuivre, en même temps que les activités préparatoires à l'opérationnalisation de la nouvelle structure. Par conséquent, le Groupe voudra peut-être alors formuler la décision suivante:

**DECISION EO/XX: ARRANGEMENTS RELATIFS A LA TRANSITION
POUR RENDRE LA NOUVELLE STRUCTURE
D'APIRG OPERATIONNELLE**

Il est décidé que le Secrétariat et les organes auxiliaires d'APIRG:

- a) Continuent de travailler sur les programmes de travail adoptés par l'APIRG; et**
- b) Prennent les dispositions nécessaires pour faciliter l'opérationnalisation de la nouvelle structure organisationnelle et des méthodes de travail d'APIRG, y**

compris la reformulation des activités existantes qui restent pertinentes selon des formats conformes à la gestion des projets.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

- 3.1. La réunion est invitée a:
- a) Noter le contenu de la présente note de travail; et
 - b) Approuver le projet de décision figurant au paragraphe 2.6 de cette note de travail.

---FIN---